

<https://www.haute-garonne.fr/le-developpement-des-centres-bourgs>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Le développement des centres-bourgs

Rubric

Aménagement

Tag 2

Territoire

Publié le 19 décembre 2019

Reading time

Reading time : 3 minutes

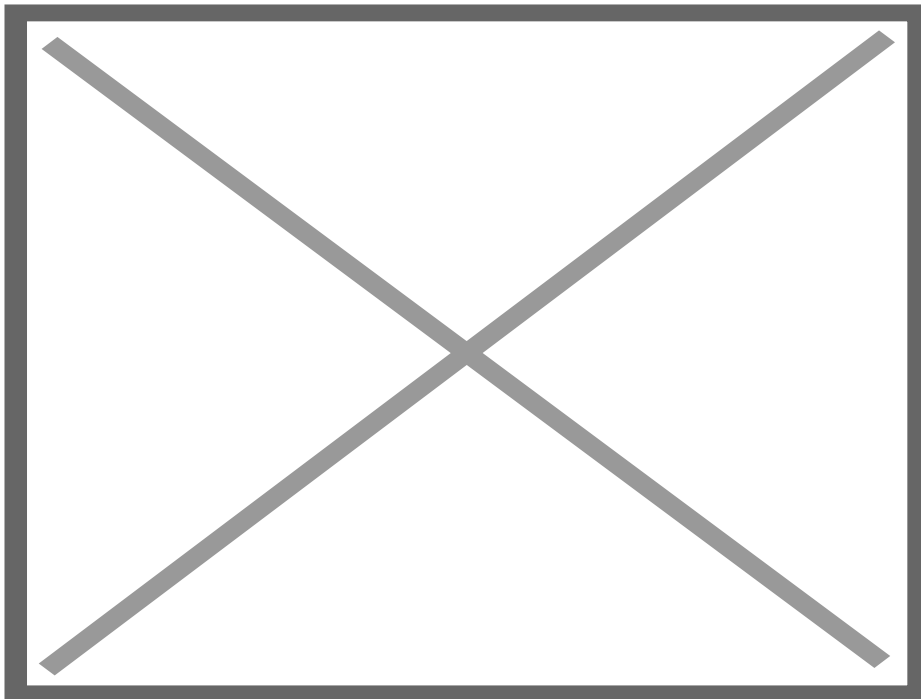
Illustration Image



Redynamiser le cœur de vie des communes

Le Conseil départemental a voté en 2019 un nouveau dispositif à l'attention de l'ensemble des communes haut-garonnaises visant à renouveler l'accompagnement des projets en faveur de leur centres-bourgs. Il permettra d'apporter un soutien financier et technique aux communes dans leurs réflexions d'aménagement, tout en s'appuyant sur les règlements en vigueur et en mobilisant les aides existantes de manière coordonnée et optimisée. Les centres des communes constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Que les communes soient urbaines, périurbaines ou rurales, qu'elles constituent des « polarités » au sein de leur bassin de vie ou bien qu'elles soient le cœur d'une proximité vécue par leurs habitants, le Département est aux côtés de toutes les communes pour soutenir leurs projets. Pourtant ces cœurs de ville et de village doivent faire face à des enjeux cruciaux interrogeant leur rôle et au-delà, la façon dont les Haut-Garonnais vivent ensemble. Enjeux d'attractivité, d'habitat, de lien social et de cohésion, enjeux de commerces et services de proximité, sont autant de défis pour animer le territoire.

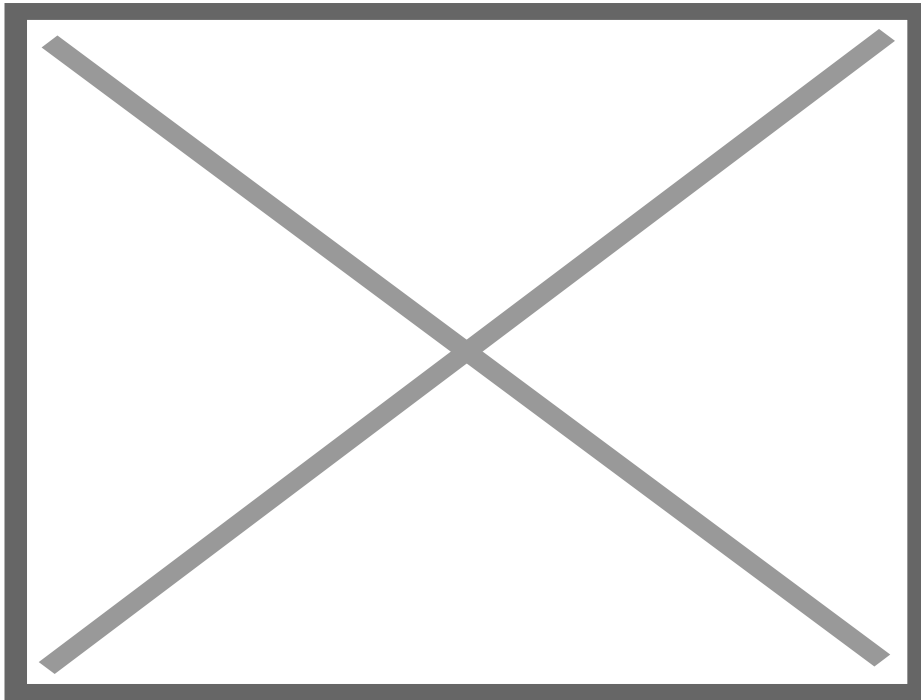
Vignette



Video URL

https://www.youtube.com/watch?v=yko3mv_na8I

Vignette



Video URL

https://www.youtube.com/watch?v=oq_2Y7AO8Cg

Des aides financières optimisées

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes et une aide optimale adaptée à chaque projet. Les règles financières en vigueur au Conseil départemental permettent déjà d'agir sur la majorité des champs d'opération relatifs aux centre-bourgs et de revitaliser, requalifier, réaménager un centre de ville ou de village. Ces dispositifs multiples ont vocation à être coordonnés et articulés pour que chaque projet puisse bénéficier d'un accompagnement sur mesure. Pour une plus grande synergie, ces accompagnements peuvent être réalisés en complément et en cohérence avec les dispositifs éventuels des autres partenaires (Etat, Région, etc.)

Une ingénierie adaptée

Cette ingénierie pourra être mobilisée en fonction de l'état d'avancement du projet et du besoin de la commune. Elle pourra faire l'objet d'un parcours d'accompagnement. Il ne s'agit pas d'imposer des contraintes à la commune qui souhaite mener une réflexion mais, au contraire, d'en faciliter le parcours. L'ingénierie départementale pourra aider à la définition d'une idée, d'un projet, identifier et coordonner les acteurs, mettre en synergie les conseils et expertises, dessiner le projet, aider à sa mise en œuvre opérationnelle, rechercher les financements, évaluer le projet. Tout au long de ce parcours, le Département sera attentif à :

- l'enjeu de (re)créer des espaces publics comme des lieux de rencontres pour favoriser le vivre-ensemble.
- l'objectif de rendre attractif et dynamiser les centres dans un souci de mixité fonctionnelle et sociale, de développer une économie de proximité et de l'emploi in situ.
- rendre accessible à tous ces espaces.

- aux leviers pour l'innovation sociale dans ces projets. Une ingénierie pluridisciplinaire composée des services du Département et de ses satellites (ATD 31 et CAUE 31 notamment) travaillera ensemble en veillant à la cohérence du projet.

[ATD 31](#)
[CAUE 31](#)